

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

COMMUNE : LE QUARTIER

**SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF (SPANC)**

RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE

EXERCICE 2022

1. CARACTERISTIQUES DU SERVICE

1.1 Organisation administrative

La commune exerce par elle-même la compétence assainissement non collectif et n'adhère à aucun EPCI pour l'exercice de cette compétence.

Le zonage d'assainissement tel que prévu à [l'article L2224-10](#) du code général des collectivités territoriales a été pris par arrêté municipal en date du 25 mars 2005. En vertu de ce document, le service public communal de l'assainissement non collectif s'exerce sur l'ensemble du territoire communal.

Actuellement, un agent est dénommé à cette fonction pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

1.2 Condition d'exploitation

Le SPANC est géré en régie directe.

1.3 Estimation de la population desservie

Le service public d'assainissement non collectif a concerné cette année 198 installations représentant l'ensemble de la commune suite à une étude qui a mis en évidence l'obligation de recenser toutes les installations.

1.4 Prestations assurées par le SPANC

Le SPANC a la compétence « réhabilitation sans maîtrise d'ouvrage ».

1.5. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	<input checked="" type="checkbox"/>
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	<input type="checkbox"/>
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	<input type="checkbox"/>
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	<input type="checkbox"/>

L'indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif du service est de 100 %, la collectivité n'ayant choisi aucune compétence facultative.

1.6 Données annuelles

L'activité du SPANC pour l'exercice 2022 est la suivante :

Prestation		2022	2021	
Contrôle des installations	Nombre de contrôle de conception d'installation nouvelle	0	0	
	Nombre de contrôle de conception d'installation réhabilitée	6	6	
	Nombre de contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle	0	0	
	Nombre de contrôle de bonne exécution d'installation réhabilitée	0	4	
	Nombre de diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	27	6	
TOTAL		33	16	

2. TARIFICATION ET RECETTE DU SERVICE

2.1 Fixation des tarifs en vigueur

Les tarifs en vigueur depuis le 15 février 2015 ont été modifiés par le conseil municipal via une délibération en date du 30 janvier 2015.

2.2 Prix du service d'assainissement non collectif

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations.

Les tarifs applicables au 31/12/2022 sont les suivants :

- pour les compétences obligatoires

	2022	2021	variation
Contrôle diagnostic installation existante	20 €	20 €	0 %
Contrôle de bon fonctionnement d'une installation existante	20 €	20 €	0 %
Contrôle de conception d'une installation neuve	40 €	40 €	0 %
Contrôle de bonne exécution d'une installation neuve	40 €	40 €	0 %

2.3 Recette d'exploitation du SPANC

Au compte administratif 2021 les recettes d'exploitation s'établissent comme suit :

Nature de la recette d'exploitation	2022	2021
Total recettes issues du contrôle obligatoire	780 €	260 €
Total recettes issues des prestations facultatives	0 €	0 €
Total autre recette facturé aux abonnés (1)	0 €	0 €
Contribution du budget général (2)	0 €	0 €
Autre recettes	0 €	0 €
Total recette d'exploitation	780 €	260 €

(1) pénalité prévue au règlement de service, ...

(2) autorisé uniquement pour les communes de moins de 3000 habitants

3. INDICATEUR DE PERFORMANCE

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre : d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/2022, d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/2022

Pour l'année 2022, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est :

	2022	Cumul 2022	2021	Cumul 2021
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	6	83	2	77
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes avec réserve par le service à la fin de l'année considérée	4	65	4	61
Nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service	27	297		270
Taux de conformité [%] (1) pour Indicateur P301.3		49.8 %		51.12 %

(1) $\frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité} \times 100}{\text{nombre total d'installations contrôlées}}$

La forte baisse du taux s'explique par l'intégration en 2022 du contrôle de tous les assainissements du bourg.

La commune a souhaité s'engager dans des travaux pour la mise en place d'un système collectif tel qu'il était décidé par le Conseil Municipal en 2003. Cependant les investigations réalisées sur le réseau existant ont mis en évidence la nécessité de prévoir un diagnostic des réseaux avant la réalisation des travaux, la commune étant dépourvue de station d'épuration.

Les variables n'étant plus les mêmes en 2022 notamment, le nombre d'habitants du bourg (dimensionnement excessif) et les aides financières nettement à la baisse.

Afin de faire aboutir ce projet il était donc nécessaire de reprendre une étude sérieuse pour évaluer les aspects techniques (évolution des assainissements non collectifs, reprise des réseaux existants...) et les aspects financiers (coût par habitant, coût de fonctionnement).

Dès la prise en charge du dossier, le cabinet d'études nous a informé de notre obligation de faire un diagnostic de l'ensemble des assainissements en raison de l'absence de système collectif.

Afin de compléter l'inventaire des installations du 31 décembre 2012, l'agent en charge du service a réalisé tous les contrôles au 31 décembre 2022, soit 27 installations supplémentaires ce qui fait donc chuter le taux de conformité.

4.PERSPECTIVES 2023

L'agent technique du SPANC a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2022 comme indiqué dans le rapport précédent et la compétence de l'assainissement doit être confiée au plus tard le 1^{er} janvier 2026 à la Communauté de communes du Pays de St Eloy. Aucun agent technique ne disposant de la formation nécessaire, le Conseil Municipal a décidé de confier cette mission au Syndicat Sioule et Morge à compter du 1^{er} janvier 2023.

NOTE DE SYNTHÈSE

**TABLEAU DE BORD DU SPANC
DE LA COMMUNE DE LE QUARTIER
POUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2022**

Population potentiellement concernée	230 habitants
Nombre d'installations recensées	205
Nombre d'installations contrôlées en 2022	37
Nombre d'installations contrôlées depuis la mise en place du SPANC	297
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100
Recettes d'exploitation	780 €
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	21.89 %